Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_260_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-260-2026

Objet : Actualisation des tarifs de location des ateliers et bureaux–relais – La Station (Tréveneuc), des ateliers du Quai Armez (Saint-Brieuc) et des locaux de l'Espace d'Entreprises KERAIA (Ploufragan)

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_260_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-260-2026

Rapporteur : Monsieur Victor BONNOT

Objet : Actualisation des tarifs de location des ateliers et bureaux–relais – La Station (Tréveneuc), des ateliers du Quai Armez (Saint-Brieuc) et des locaux de l'Espace d'Entreprises KERAIA (Ploufragan)

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations en date du 10 mars 2022 (DB-049-2022), du 08 décembre 2022 (DB-291-2022) et du 06 février 2025 (DB-017-2025), le Conseil d'Agglomération a décidé de valider les tarifs de location des locaux Carrés Eric Tabarly et Florence Arthaud - Quai Armez, de l'espace d'entreprises KERAIA et de La Station, respectivement comme suit :

- **Carrés Eric Tabarly et Florence Arthaud – Quai Armez – Saint-Brieuc**

Carré Florence Arthaud	**TARIFS (Hors charges locatives)**
Cellule n°1	30 € HT/m²/an
Cellule n°2	30 €HT/m²/an
Carré Eric Tabarly - RDC	
Atelier A	30 €HT/m²/an
Atelier B	30 €HT/m²/an
Atelier C	45 €HT/m²/an
Atelier D	30 €HT/m²/an
Atelier E	30 € HT/m²/an
Carré Eric Tabarly - Etage	
Ateliers F-G-H-I	25 €HT/m²/an

- **Espaces d'entreprises KERAIA**

TARIF BUREAUX (Hors charges locatives)	**TARIF GARAGE (hors charges locatives)**
137 € HT/m²/an	70 € HT / m² /an

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_260_2026-DE

- **Ateliers et bureaux relais – La Station – Tréveneuc**

TARIF ATELIERS (Hors charges locatives)	TARIF BUREAUX (hors charges locatives)
60 € HT/m²/an	120 € HT / m² /an

S'il est convenu, avec les locataires, dans les conventions d'occupation ou tout autre bail que les loyers sont actualisés annuellement selon les indices adéquats (ILAT ou ILC) en vigueur publiés par l'INSEE, il convient également de préciser que les grilles tarifaires, ci-dessus, doivent être révisées chaque année, au 1er janvier, selon les indices en vigueur, la base de référence étant l'indice du 3e trimestre 2022 pour les tarifs inscrits dans les DB-049-2022 et DB-291-2022, et l'indice du 3e trimestre 2025 pour les tarifs de la Station.

Les autres dispositions votées dans les délibérations précitées restent inchangées.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_260_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations DB-049-2022 du 10 mars 2022, DB-291-2022 du 08 décembre 2022 et DB-017-2025 du 06 février 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi le 8 octobre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

INDIQUE que les grilles tarifaires des locaux situés aux Carrés Eric Tabarly et Florence Arthaud – Quai Armez – Saint-Brieuc, à l'espace d'entreprises KERAIA – Ploufragan et des ateliers-bureaux relais – La Station – Tréveneuc, présentées ci-dessus, seront révisées chaque année, au 1er janvier, selon les indices en vigueur (ILC ou ILAT), la base de référence étant l'indice du 3e trimestre 2022 pour les Carrés Eric Tabarly et Florence Arthaud et l'espace d'entreprises KERAIA, et l'indice du 3e trimestre 2025 pour la Station.

PRECISE que les autres dispositions votées dans les délibérations précitées (DB-049-2022 du 10 mars 2022, DB-291-2022 du 08 décembre 2022 et DB-017-2025 du 06 février 2025) restent inchangées.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND